

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE

De Conseillers en exercice : 29

De Conseillers présents : 24

De votants : 26

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Vezin-le-Coquet convoqué le vingt-deux septembre, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Paul Le Meut, Maire.

Étaient présents :

Mme AÏT ALI Aïcha - Mme AMBROISE Virginie - M. AUJÉ Samuel - M. BEAUSSIER Benoit - Mme BIDAN Florence - Mme BOUDET Christine - M. ERRAMI Nouredine - M. FEUNTEUN Gwenn - Mme FRIQUET Chantal - Mme GODIN MAILLARD Maryline - M. GREDOIRE Jordan - Mme HUTEAU Anaëlle - Mme LAHAYE Marie-France - M. LE MEUT Paul - M. MAROUZÉ Didier - M. MARTINE Gaëtan - Mme MIALON Mélissa - Mme O'BAVAMIAN Aurélie - M. PIGAL Sébastien - Mme QUELLEUC Martine - Mme QUÉMÉNER Aurélie - M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier - M. THOMAS Yann - M. WACHTER Fabrice

Étaient absents :

M. BAH Abdoul - Mme BEAUSSIER Imène - Mme KULOVAC Ferzada - Mme LEMESLE Catherine - M. OLLIVIER Jean

Pouvoirs de vote :

Mme LEMESLE Catherine à Mme LAHAYE Marie-France
Mme BEAUSSIER Imène à M. BEAUSSIER Benoit

Secrétaire :

M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Réf. : CBD/VLB/26/10

OBJET 5.2 – VŒU RELATIF AU SOUTIEN EXCEPTIONNEL À L'ASSOCIATION DE PROTECTION CIVILE

EXPOSÉ

Le conseil municipal de Vezin-le-Coquet souhaite rappeler l'importance croissante des acteurs de la sécurité civile dans un contexte de réchauffement climatique et de multiplication des événements extrêmes. L'été 2026 a une nouvelle fois démontré le rôle essentiel de ces organisations : les incendies majeurs en Gironde et dans les Landes, mais aussi près de chez nous à Saint-Just, ont mobilisé l'ensemble des forces de secours, dont les associations agréées de sécurité civile, indispensables au soutien des populations, à la logistique, à l'appui aux opérations et à la continuité des interventions.

À l'échelle locale, l'association Protection Civile est un acteur reconnu, présent chaque année au forum des associations de Vezin-le-Coquet, engagé dans des missions de prévention, de formation aux gestes de premiers secours, d'assistance lors d'événements locaux et d'appui aux services publics en cas de crise. Ses actions contribuent directement à la sécurité des Vezinois(es) et à la résilience de notre commune face aux risques climatiques, sanitaires ou accidentels.

Dans ce contexte, il apparaît légitime que la commune puisse soutenir ponctuellement cette association par une subvention exceptionnelle, afin de renforcer ses capacités d'intervention, de formation et d'équipement.

Ce soutien s'inscrit dans les valeurs de solidarité, de prévention et de protection que nous portons collectivement, et dans la volonté de préparer notre commune aux défis climatiques à venir.

Ceci exposé ;

Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal de Vezin-le-Coquet d'émettre le vœu :

1. Qu'une aide financière exceptionnelle de 1 000 € attribuée à l'association Protection Civile, au titre de son engagement au service des habitant(es) et de son rôle dans la sécurité civile locale ;
2. Que cette aide soit versée dans le cadre du règlement municipal des subventions, sur présentation des justificatifs nécessaires et d'un projet détaillant l'usage des fonds (formation, matériel, actions de prévention ou d'intervention) ;
3. Que la commune étudie la possibilité d'un partenariat renforcé avec l'association, notamment pour les actions de prévention, de sensibilisation aux risques climatiques, et de formation aux gestes de premiers secours ;
4. Que ce soutien soit communiqué aux Vezinois(es), afin de valoriser le rôle des acteurs de la sécurité civile et de sensibiliser la population aux enjeux de protection et de résilience

DÉCISION

Ce vœu n'a pas été soumis au vote d'un commun accord.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,

Didier SCHLAGDENHAUFFEN

Le Maire,

Paul LE MEUT

